



REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL



**MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
(M.E.F.)**

**INSPECTION GENERALE DES FINANCES
(I.G.F.)**

**RAPPORT D'AUDIT DU CENTRE D'EXCELLENCE
D'AFRIQUE POUR L'IMPACT DE DEVELOPPEMENT
COLLEGE OF ENGINEERING EN ENERGIE,
INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT
(CoE-EIE) AU TITRE DU PREMIER SEMESTRE 2022.**

Etabli par Messieurs :

- **Norbert BALARO**, Inspecteur des Finances, **Président** ;
- **Francis TONOUKOIN**, Inspecteur des Finances, **Rapporteur** ;
- **Gilbert IDOHOU**, Inspecteur-Vérificateur/MESRS, **Membre**.

N° 083 -C/2022/MEF/IGF du 16 AOUT 2022

AOUT 2022

SOMMAIRE

	Page
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	II
LISTE DES TABLEAUX	IV
FICHE RECAPITULATIVE PROJET COE-EIE	V
INTRODUCTION	1
I. OBSERVATIONS	4
1.1. DE LA PRESENTATION DU PROJET CEA IMPACT	4
1.1.1. <i>Historique du projet</i>	4
1.1.2. <i>Objectifs du projet</i>	4
1.1.3. <i>Bénéficiaires du projet</i>	4
1.1.4. <i>Durée du projet</i>	5
1.1.5. <i>Coût du projet</i>	5
1.1.6. <i>Dispositif institutionnel de mise en œuvre du Projet</i>	7
1.2. DE L’EVALUATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE	8
1.3. FONCTIONNEMENT REGULIER DES ORGANES DE GOUVERNANCE ET DE DIRECTION SUR LA PERIODE	9
1.4. DE LA GESTION DES MATIERES	11
1.4.1. <i>Les immobilisations</i>	11
1.4.2. <i>Les stocks</i>	12
1.4.3. <i>La gestion du carburant</i>	12
1.5. DE LA GESTION BUDGÉTAIRE	16
1.6. DE LA GESTION COMPTABLE	21
1.7. DE LA GESTION FINANCIERE	23
1.7.1. <i>Du financement du projet par les bailleurs</i>	24
1.7.2. <i>Du financement du projet sur ressources propres</i>	26
1.8. DE L’ANALYSE DES PERFORMANCES DU PROJET	28
1.8.1. <i>L’analyse de l’avancement physique</i>	28
1.8.2. <i>Niveau de décaissement de la subvention globale</i>	28
1.9. APPRÉCIATION DES PIÈCES DE DÉPENSES	30
1.10. DE LA MISE EN ŒUVRE ADEQUATE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT SIGNES AVEC LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE ET AUTRES IMPLIQUEES AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE	32
II. RECOMMANDATIONS	35
2.1. DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MISSIONS ANTERIEURES	35
2.2. DES NOUVELLES RECOMMANDATIONS	35
CONCLUSION	36

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDPE	:	Agent contractuel de droit public de l'Etat
AFD	:	Agence Française pour le Développement
AID	:	Association Internationale pour le Développement
ANO	:	Avis de Non Objection
AUA	:	Association des Universités Africaines
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BM	:	Banque mondiale
CEA-Impact	:	Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Impact de Développement
CEA-SMIA	:	Centre d'Excellence Africain en Sciences Mathématiques Informatiques et Applications
CCMP	:	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
CCS	:	Comité Consultatif Sectoriel
CCSI	:	Comité Consultatif Scientifique International
Cf.	:	Confer
CNP	:	Comité National de Pilotage
CoE-EIE	:	Collège of Engineering en Energie, Infrastructure de transport et Environnement
CUP	:	Comité Universitaire de Pilotage
CODIR	:	Comité de Direction
COSO1	:	Committee Of Sponsoring Organizations Of the Treadway Commission
CPMP	:	Commission de Passation des Marchés Publics
DAO	:	Dossier d'Appel d'Offres
DC	:	Demande de Cotation
DNCMP	:	Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
DRP	:	Demande de Renseignement et de Prix

ED	:	Entente Directe
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
FE	:	Fonctionnaire de l'Etat
IGF	:	Inspection Générale des Finances
ILD	:	Indicateurs Liés aux Décaissements
INC	:	Instance Nationale de Coordination
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
MdP	:	Manuel de Procédures
MESRS	:	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
P.J.	:	Pièce Jointe
PMO	:	Plan de Mise en Œuvre
PRMP	:	Personne Responsable des Marchés Publics
PTAB	:	Plan de Travail Annuel Budgétisé
PV	:	Procès-verbal
RF	:	Responsable Financier
RSE	:	Responsable Suivi-Evaluation
RLD	:	Résultats Liés aux Décaissements
SMO	:	Structure de Mise en Œuvre
S/PRMP	:	Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UAC	:	Université d'Abomey-Calavi

LISTE DES TABLEAUX

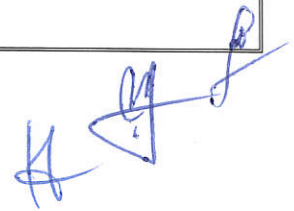
Tableau 1 : Récapitulatif du budget par centre.....	6
Tableau 2 : Synthèse budgétaire du projet CoE-EIE.....	6
Tableau 3 : Fonctionnement régulier des organes.....	9
Tableau 4: Liste des immobilisations acquises sur la période*.....	11
Tableau 5: Détail des fournitures achetées sur la période.....	12
Tableau 6 : Point des carburants.....	13
Tableau 7 : Détail des achats de TV de la période.....	13
Tableau 8 : Point d'exécution budgétaire.....	17
Tableau 9 : Situation des comptes désignés au premier semestre 2022.....	24
Tableau 10 : Point financier du compte « génération des revenus ».....	26
Tableau 11 : Détail des emplois du compte « génération des revenus ».....	27
Tableau 12 : Niveau de décaissement de la subvention globale au 30 juin 2022.....	29
Tableau 13 : Point des partenariats noués avec des centres et universités.....	33



FICHE RECAPITULATIVE PROJET CoE-EIE

N°	ELEMENTS	DONNEES	COMMENTAIRES
1	Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC/UAC)	College of Engineering en Energie, Infrastructure de Transport et Environnement (CoE-EIE)	
2	Localisation (adresse et coordonnées)	EPAC, campus d'Abomey-Calavi	
3	Nom et Prénoms du Coordonnateur	Professeur ALITONOU Guy Alain	
4	Contact du coordonnateur	97094968	
5	Nombre de salariés	10	dont 06 FE ; 02 ACDPE et 02 agents conventionnés de l'UAC
6	Période sous revue	Premier semestre 2022	
7	Total ressources	2 400 000 000 FCFA	Sur la durée de 4 ans équivalant à la durée de vie du projet.
8	Montant total des prévisions du budget	675227557,5 FCFA	Pour le 1 ^{er} semestre 2022
9	Montant total des réalisations du budget	124 089 694 FCFA	Pour le 1 ^{er} semestre 2022
10	Manquant de caisse (montant)	-	
11	Manquant constaté	-	
12	TVA non prélevée	-	
13	TVA prélevée non reversée	1 786 848 F CFA	
14	AIB non prélevé		
15	AIB prélevé non reversé	488 043 FCFA	
16	Autres taxes	-	
17	Autres montants manquant	-	

N°	ELEMENTS	DONNEES	COMMENTAIRES
18	Montant total des dépenses inéligibles	-	
19	Montant total des dépenses non justifiées	-	
20	Montant total des autres dépenses irrégulières	-	
21	Montant total des dépenses insuffisamment justifiées	-	



INTRODUCTION

Suite à l'appel à projets régional lancé en août 2018 par l'Association des universités africaines (AUA), deux centres d'excellence ainsi qu'un collège d'ingénierie de l'université d'Abomey-Calavi ont été sélectionnés au Bénin pour bénéficier du programme régional ACE (Africa Centers of Excellence) Impact.

Le projet a obtenu le financement mixte (don et prêt) d'un montant global de 17,2 millions de dollars US cofinancé par la Banque mondiale et l'AFD respectivement à travers l'accord CREDIT NUMBER 6509-BJ GRANT NUMBER D532 du 02 mars 2020 entre le Bénin et l'Association Internationale de Développement (IDA pour don et prêt) et la convention de crédit ACE n° CBJ 1253 01 E en date du 29 mai 2020 entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement (AFD pour le prêt).

Dans les modalités de mise en œuvre du programme, il est prévu que « **les comptes des projets seront audités par l'Inspection Générale des Finances (IGF), instance chargée au niveau national du contrôle de la gestion financière de tous les ministères au Bénin** ».

Il est également mentionné au point 5.1 du contrat de performance et de financement signé le 19 juin 2020 entre le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi et le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement, qu'au nombre des outils de suivi et d'évaluation, figurent « **les rapports d'audit internes sur la qualité et l'efficacité, la vérification par des réviseurs externes et des rapports d'audit de performance** ».

Ainsi, par ordre de mission n°126/2022/MEF/IGF/DAAFC du 27 juillet 2022 (**Cf. PJ n°1**), l'Inspecteur Général des Finances, Chef de Service a confié l'audit du premier semestre 2022 à la commission composée comme suit :

- **Président** : Monsieur **Norbert BALARO**, Inspecteur des Finances ;
- **Rapporteur** : Monsieur **Francis TONOUKOIN**, Inspecteur des Finances ;
- **Membre** : Monsieur **Gilbert IDOHOU**, Inspecteur-Vérificateur /MESRS.

L'objectif général est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion du projet en vue de l'atteinte des objectifs fixés.

De manière spécifique, il s'agira de fournir une assurance sur :

- le bon fonctionnement du système de contrôle interne ;
- la gestion comptable et financière des ressources du projet ;
- le respect des procédures de passation des marchés et d'exécution des commandes publiques ;
- l'atteinte des objectifs du projet à travers la mise en œuvre adéquate des contrats/conventions signés avec les différents partenaires et/ou prestataires du projet.

La commission de vérification a disposé de trente (30) jours pour sa mission.

Pour mener à bien sa mission, la commission de vérification, a adopté une démarche méthodologique qui se présente ainsi qu'il suit :

- échanges approfondis avec les coordonnateurs des trois entités bénéficiaires du programme ;
- réunion de cadrage et de lancement avec les divers acteurs impliqués dans l'exécution du projet ;
- collecte des textes et tous les documents nécessaires à l'accomplissement de la mission ;
- organisation des travaux d'audit ;
- rédaction du draft de rapport d'audit prenant en compte les recommandations ;
- présentation des résultats obtenus et conclusions du rapport et discussion des recommandations avec les coordonnateurs des projets ;
- travaux de contrôle d'assurance qualité du rapport.

Par ailleurs, au regard du dispositif en place pour la mise en œuvre des trois projets CEA, les diligences relatives au volet passation des marchés exécutés au niveau du Spécialiste en Passation de Marché (SPM), acteur

rectoral, ont fait l'objet d'un rapport unique et commun à tous les trois centres.

Le volet relatif au contrôle interne et au fonctionnement des organes de gouvernance a été pris en compte lors des précédents audits, la commission s'est donc intéressée à la mise en œuvre des recommandations y relatives.

Dans le respect du principe du contradictoire, le projet de rapport a été adressé au Coordonnateur, au Responsable Financier, à l'Agent Comptable de l'UAC et au Spécialiste en Passation de Marché qui ont produit leurs contre-observations.

Le présent rapport rend compte des résultats des travaux de la commission s'articule autour des points suivants :

- **Observations ;**

- **Recommandations.**

Handwritten signatures in blue ink, including a vertical signature on the left and a larger signature on the right with a checkmark-like flourish below it.

I. OBSERVATIONS

1.1. DE LA PRESENTATION DU PROJET CEA IMPACT

1.1.1. *Historique du projet*

Le programme régional ACE (Africa Centers of Excellence) Impact cible 12 pays d'Afrique de l'Ouest, centrale et pays du Sahel à savoir Burkina Faso, Gambie, Guinée, Cameroun, Nigéria, Niger, Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Ghana et Djibouti.

Actuellement au plan régional, le programme finance 53 centres dont 43 Centres d'Excellence (25 nouveaux et 18 issus de CEA I), 5 centres émergents ; et 5 collèges d'ingénieurs, sélectionnés de manière compétitive au terme d'une évaluation indépendante, transparente et fondée sur le mérite.

Au Bénin, l'Institut de Mathématique et de Sciences Physiques (IMSP) l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC) et l'Institut National de l'Eau (INE) abritent respectivement le Centre d'Excellence Africain en Sciences Mathématiques, Informatique et Applications (CEA-SMIA), le College of Engineering en Energie, Infrastructures de transport et Environnement (CoE-EIE), le Centre d'excellence Africain pour l'Eau et Assainissement (C2EA).

1.1.2. *Objectifs du projet*

Le programme ACE IMPACT vise à stimuler les capacités de formation et de recherche en créant des centres régionaux d'excellence pouvant attirer les meilleurs étudiants, développer la qualité de leurs formations au niveau Master et Doctorat. Il vise aussi à articuler les recherches effectuées par ces étudiants avec les enjeux de développement nationaux et régionaux afin de répondre à la demande de compétences et de personnel hautement qualifié et aux besoins de production de connaissances et d'innovation, nécessaires au développement des secteurs stratégiques.

1.1.3. *Bénéficiaires du projet*

Trois établissements de l'Université d'Abomey-Calavi accueillent ce projet :

- le CEA-SMIA (Sciences Mathématiques, Informatique et Applications) de l'IMSP de Dangbo pour la thématique Mathématiques appliquées et informatique ;

- le C2EA (Eau et Assainissement) de l'Institut National de l'Eau (INE) pour la Gestion durable de l'eau ;
- le CoE-EIE (Energie, Infrastructures de transport, et Environnement) pour les Sciences de l'ingénieur.

Un accord de rétrocession a été signé le 19 juin 2020 sous forme d'un contrat de performance entre le gouvernement du Bénin et l'Université d'Abomey-Calavi, hôte des centres d'excellence et du collège d'ingénierie. Ce contrat de performance encadre le flux fiduciaire entre ces deux acteurs et fixe les objectifs à atteindre par les Centres d'excellence qui sont sous la responsabilité de l'Université.

1.1.4. Durée du projet

Le projet des Centres d'Excellence d'Afrique pour l'Impact sur le Développement a été mis en vigueur depuis le 26 juin 2020 par la Banque mondiale et le 15 novembre 2020 pour l'AFD. Il s'étend sur une durée de **quatre (04) ans**.

1.1.5. Coût du projet

Le projet a obtenu le financement mixte (don et prêt) d'un montant global de **17,2 millions** de dollars US cofinancé par la Banque mondiale et l'AFD comme suit :

- **6 millions US\$ pour** l'Association Internationale de Développement (IDA) (don de 4 millions US\$ et 2 millions US\$ de prêt) suivant l'accord CREDIT NUMBER 6509-BJ GRANT NUMBER D532 du 02 mars 2020 ;
- **11,2 millions US\$** à titre de prêt pour l'Agence Française de Développement (AFD, soit **10 millions €** suivant la convention de crédit ACE n° CBJ 1253 01 E en date du 29 mai 2020.

Le détail par centre se présente comme suit :

Tableau 1 : Récapitulatif du budget par centre

Projet bénéficiaire	Montant en dollars américains
CEA-SMIA	4 000 000
C2EA	6 000 000
CoE-EIE	4 000 000
Fonds non répartis	1 200 000
PASET	2 000 000
Fonds global des Projets	17 200 000

Source : Accords de financement

Ce projet intègre une approche axée sur les résultats utilisant des indicateurs liés aux décaissements (DLI). Le détail du coût estimatif par plan d'actions pour le SMIA est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Synthèse budgétaire du projet CoE-EIE

Code	Résultats liés au décaissements (Actions)/ Activités/ Tâches	Nombre d'actions prévues	Coût global	
			en dollars	FCFA
A1	PREPARATION INSTITUTIONNELLE	1	50 386	30 231 600
A2	IMPACT DE DEVELOPPEMENT	-	-	-
A3	NOMBRE D'ETUDIANTS AVEC UN ACCENT SUR LE GENRE ET LA REGIONALISATION	5	414 199	248 519 400
A4	QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE	25	1 939 500	1 163 700 000
A5	PERTINENCE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE	13	518 500	311 100 000
A6	GESTION FINANCIERE REGULIERE ET DE QUALITE	2	59 000	35 400 000
A7	IMPACT INSTITUTIONNEL	-	-	-
A8	GOUVERNANCE ET GESTION DU PROJET	22	1 018 415	611 049 000
	Total	68	4 000 000	2 400 000 000

Source : Données fournies par le Projet

Huit (08) grandes activités constituent la charpente du document de projet.

1.1.6. Dispositif institutionnel de mise en œuvre du Projet

Conformément à l'arrangement institutionnel retenu, les principaux acteurs intervenant dans la mise en œuvre du projet CEA IMPACT sont rattachés à trois (3) niveaux :

- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Comité National de pilotage) ;
- Université d'Abomey-Calavi (Comité Universitaire de Pilotage) ;
- Entités bénéficiaires des projets (Des comités spécialisés et la coordination).

Placé sous l'autorité du Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Comité National de Pilotage est chargé de superviser, de guider et d'apporter un soutien à la mise en œuvre du projet au **niveau national**. Il est chargé également de plaider en faveur d'une collaboration au niveau national dans l'enseignement supérieur et d'assurer la liaison entre le projet, les autres ministères sectoriels, les partenaires de l'industrie, ainsi qu'avec le grand public.

Au niveau rectoral, le comité Universitaire de Pilotage est créé par arrêté rectoral et ses membres sont nommés par le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi. Il a pour mission de s'assurer que le projet est conduit suivant les accords signés et que les transactions sont faites conformément aux politiques, aux objectifs et aux procédures et sont contrôlées de manière adéquates.

Les 3 projets sont créés par arrêté du Ministre respectivement au sein de l'Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques (IMSP), à l'Institut National de l'Eau (INE) et à l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC).

Au niveau de chaque projet, il est prévu et mis en place :

- Un Comité Consultatif Scientifique International (CCSI), composé d'universitaires de renom à l'échelle internationale pour fournir des conseils et des informations sur les activités de formation et de recherche du domaine de compétence du Centre.

- Un Comité Consultatif Sectoriel (CCS) composé d'un représentant de chaque partenaire sectoriel du centre. En collaboration avec le Comité Consultatif Scientifique International, il donne des conseils sur les programmes universitaires et les futures orientations de recherche. Il fournit régulièrement des informations à la coordination du projet sur les performances, les plans de travail proposés et leur pertinence pour l'impact sur le développement.
- Une coordination chargée d'exécuter au quotidien les activités du Projet. L'équipe de Coordination est dirigée par un Coordonnateur et est composée comme suit :
 - Coordonnateur Adjoint ;
 - Assistant Management de projet ;
 - Assistant Administratif bilingue ;
 - Comptable ;
 - Responsable suivi et évaluation ;
 - Responsable de la recherche ;
 - Responsable des formations ;
 - Responsable chargé des relations avec les entreprises ;
 - Responsable cellule de lutte contre le harcèlement sexuel (nommé pour l'IMSP par note de service du directeur).

Certains acteurs au niveau de l'UAC interviennent dans la gestion au quotidien de chaque projet. Il s'agit de :

- Spécialiste en passation des Marchés Publics ;
- Cellule de Contrôle des Marchés Publics ;
- Agent Comptable ;
- Responsable Financier.

1.2. DE L'ÉVALUATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

L'évaluation des contrôles clés existant sur la base du cadre de référence pour la gestion du contrôle interne « COSO1 » avait été faite lors des audits

précédents. La commission a passé en revue lors de ses travaux les recommandations et le point de mise en œuvre figure au point 2.1 de ce rapport.

1.3. FONCTIONNEMENT REGULIER DES ORGANES DE GOUVERNANCE ET DE DIRECTION SUR LA PERIODE

Le fonctionnement des organes de gouvernance et de direction sur la période allant de janvier à juin 2022 est apprécié dans le tableau suivant :

Tableau 3 : *Fonctionnement régulier des organes*

Niveau de compétence	Organe Concerné	Nombre de réunion prévue	Nombre de réunion tenue	Observations/Commentaires
niveau national	Comité National de Pilotage	Une (01) réunion	0	La réunion du CNP initialement prévue pour le mois de juin 2022 a été reportée au mois d'août compte tenu de la tenue à Cotonou en juin du 7ème atelier régional des CEA
niveau rectoral	Comité d'audit interne de l'UAC	Deux (02) réunions	1	Une seule réunion tenue le 22 juin 2022 ; le rapport n'est pas encore disponible
Spécifiquement à l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC)	Comité Consultatif Scientifique International (CCSI)	Une (01) réunion	0	La Réunion du CCSI est programmée pour novembre compte tenu de la disponibilité de ses membres
	Comité Consultatif Sectoriel (CCS)	Deux (02) réunions	1	La seconde réunion sera organisée au cours du second semestre
	Coordination du projet	six (06) réunions (Une réunion par mois)	6	6 réunions à raison d'1 par mois

Source : *Données statistiques du CoE-EIE*

De l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort les constats suivants :

- la réunion du Comité National de Pilotage prévue sur la période sous revue n'est pas tenue ; il convient de souligner que l'arrêté

instituant le CNP n'a pas fixé de périodicité pour la tenue de ces réunions ;

- comme au second semestre 2021, le comité Universitaire de pilotage n'a pas fonctionné ; la clarification de terminologie à utiliser entre le Comité d'Audit interne et le Comité Universitaire de Pilotage est toujours attendue ;
- le Comité Consultatif Scientifique International (CCSI) n'a tenu aucune réunion statutaire au titre du premier semestre 2022;
- le Comité Consultatif Sectoriel (CCS) a tenu 100% de ses réunions prévues sur la période sous revue ;
- la coordination du projet a tenu 100% des réunions prévues sur la période.

Par ailleurs, le départ du SPM des projets CEA constaté lors de l'audit dernier est compensé par la mise à disposition provisoirement des CEA d'un assistant par note de service n°230-2022/UAC/SG/AC/SRH du 22 février 2022. La procédure de recrutement d'un SPM est en cours (ANO de la banque attendu). (Etape d'entretien avec les trois premiers).

De même le chef de la CCMP de l'UAC en charge du contrôle des marchés des CEA-Impact a été nommé PRMP de la mairie de Cotonou (vacance du poste de CCMP au passage de la commission). Le poste est finalement pourvu par note de service du Recteur en date du 27 juillet 2022. (Confer note de service n°579-2022/UAC/SG/AC/SRH du 22 juillet 2022 portant nomination du Chef de la CCMP).

Risques

Non atteinte des objectifs du projet.

Recommandations

-Le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi doit veiller à :

- la clarification des terminologies relatives aux membres du Comité Universitaire de Pilotage des projets CEA ;
- la stabilisation du personnel de l'UAC affecté sur les projets CEA-Impact ;
- l'accélération du processus de recrutement du SPM des CEA.

1.4. DE LA GESTION DES MATIERES

Les matières sont constituées de stocks de fournitures de bureau, des consommables informatiques, des produits d'entretien et des tickets valeur.

Il n'y a pas de comptable des matières spécifiquement dédié au projet. La gestion des matières est dans le cahier des charges du comptable et les articles (fournitures de bureau, produits d'entretien, etc.) sont rangés dans le magasin de l'EPAC sous la responsabilité du magasinier de l'Ecole.

1.4.1. Les immobilisations

Les acquisitions de la période comptabilisées dans les comptes d'immobilisation se présentent comme suit :

Tableau 4 : Liste des immobilisations acquises sur la période*

COMPTE	Date Pièce	Libellé de l'écriture	Montant Débit
2442006200	24 mai 2022	Matériel informatique, CoE-EIE	28 403 355
2451006200	28 mars 2022	Matériel automobile, CoE-EIE	32 900 000

Source : Extrait des données comptables

Points forts :

- L'inventaire périodique des matières en stock du projet a été réalisé au 31 décembre 2021 et au 30 juin 2022 par une équipe mise en place par le Coordonnateur et sanctionné par deux procès-verbaux d'inventaire ;
- l'acquisition par le projet du matériel informatique, des fournitures de bureau, des dispositifs de lave-mains et d'un véhicule 4x4 Toyota Prado pour les sorties pédagogiques.

Points faibles

- L'inexistence d'un cahier de suivi de matériels roulants ;
- la non prise en charge (non entrée dans le patrimoine du CoE-EIE) aussi bien par le comptable que le magasinier des matériels informatiques acquis au profit de la Cellule d'assurance qualité et des membres de l'équipe du projet gardés dans le bureau du

comptable et dont la réception en deux temps est sanctionnée par les PV de réception des 21 février et 24 mai 2022.

1.4.2. Les stocks

Il s'agit des fournitures de bureau, des produits d'entretien et divers consommables acquis dans le cadre des activités du projet. Les achats de la période sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Détail des fournitures achetées sur la période

COMPTE	Date Pièce	N° pièce	Libellé de l'écriture	Montant Débit
6043856210	10 mai 2022	1 ACH000055	Produits d'entretien, CoE-EIE	4 698 760

Source : Extrait des données comptables

Points forts :

- La tenue par le comptable du projet et le magasinier de l'EPAC de certains documents de la comptabilité des matières (livre-journal, les fiches de stock, les ordres d'entrée et de sortie, etc) ;
- la mise en stock au niveau du magasin de l'EPAC des matières acquises par le projet ;
- la garde et la gestion des matières par le magasinier de l'EPAC.

Points faibles

- l'absence de contrôle périodique du stock par le RF assorti de PV d'inventaire ;
- le contrôle de conformité d'un échantillon de fiches de stocks avec la situation réelle n'a pas été effectué par la commission en raison du départ en congés du magasinier ;
- la non sécurisation dans le magasin des matériels informatiques acquis au profit de la Cellule d'assurance qualité et des membres de l'équipe du projet toujours gardés dans le bureau du comptable.

1.4.3. La gestion du carburant

Les tickets valeurs (TV) acquis sur les ressources du projet sont gérés par le comptable.

Le contrôle des mouvements de carburant effectué le mardi 26 juillet 2022 se résume dans le tableau ci-dessus :

Tableau 6 : Point des carburants

DESIGNATION	MONTANT (FCFA)
STOCK INITIAL au 01/01/2022	7 808 000
TOTAL DES ENTREES	9 000 000
TOTAL DISPONIBILITES	16 808 000
TOTAL DES SORTIES	8 064 000
STOCK FINAL THEORIQUE au 30/06/2022	8 744 000
STOCK FINAL INVENTORIE au 30/06/2022	8 444 000
ECART (manquant)	300 000

Source : Elaboré par la commission

Points forts :

- Le solde initial de tickets-valeurs correspond au solde audité à l'issue de la période précédente. Il est concordant avec celui du registre examiné ;
- Le seul achat de la période est justifié par des factures, bon de préparation et bordereaux de réception. Le montant de l'achat de la période de 09 millions est consigné comme suit :

Tableau 7 : Détail des achats de TV de la période

COMPTE	Intitulé du compte	Date Pièce	N° pièce	Libellé de l'écriture	Montant Débit
6053196000	ACHAT DE CARBURANT, CEA-CoE-EIE	08/02/2022	-	CONSTATATION FACTURE ACHAT CARBURANT	9 000 000

Source : Données comptables du projet

- Les tickets valeurs (TV) acquis par le projet sont utilisés dans le cadre de l'exécution de diverses missions relatives aux activités inscrites au PTAB du projet ;

- Le taux de consommation à fin juin est de 47,98% (8 064 000/16 808 000) paraît raisonnable au regard du rythme des activités du projet ;
- l'existence d'un registre de tickets valeur ouvert, coté et paraphé conformément à la réglementation ;
- l'existence d'un coffre-fort avec combinaison de sécurité fonctionnelle pour conserver et sécuriser les tickets valeurs.

Points faibles

- L'absence de concordance entre le solde théorique de tickets valeurs de montant 8 744 000 FCFA relevé au niveau du registre le 30 juin 2022 et le stock physique de montant 8 444 000 F CFA de ticket-valeurs inventoriés à la date du contrôle ;
- l'existence d'un manquant de 300 000 FCFA de TV justifié par une décharge en date du 17 juin 2022 et relative au prêt de carburant contracté par M. Hervé ODJEGNIDE, comptable de l'IGATE pour le compte de cette entité universitaire ;
- le non enregistrement dans le registre de TV du prêt de carburant de montant 300 000 FCFA de TV consenti à IGATE ;
- l'inexistence d'une note de dotation forfaitaire de TV notamment pour les différentes « courses » du comptable et autres agents.



Risque

- Non fiabilité des informations financières ;
- Non sécurisation des actifs du projet (vol).

Commentaires de la structure

Observations prises en compte.

- L'écriture de prêt de 300 000 de tickets valeurs est passée dans le livre de gestion des tickets valeurs ;
- L'écriture de remboursement aussi est passé dans le livre de gestion des tickets valeurs après remboursement du prêt (confer pièce jointe N°1) ;

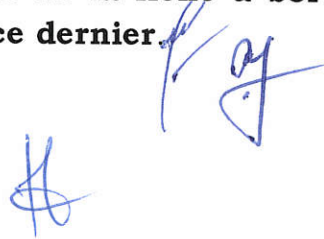
 



- Il existe une fiche de suivi du véhicule qui retrace tous les mouvements depuis sa mise en service.

Les écritures susmentionnées sont passées à titre de régularisation et ne remettent pas en cause les constats de la commission à la date du contrôle.

Il est indiqué de tenir un cahier de suivi de matériels roulants pour la gestion du parc automobile du projet en plus de la fiche à bord du véhicule qui ne retrace que les mouvements de ce dernier.

Handwritten signatures in blue ink, including a large stylized signature and a smaller one below it.

Recommandations

- Le Coordonnateur doit :
 - ✓ prendre une note de dotation forfaitaire de TV notamment pour les différentes « courses » du comptable et autres agents ;
 - ✓ veiller à faire entrer dans le patrimoine du CoE-EIE les matériels informatiques acquis au profit de la Cellule d'assurance qualité et des membres de l'équipe du projet gardés dans le bureau du comptable.

- Le comptable doit :
 - ✓ dorénavant procéder à l'enregistrement dans le registre de TV de tous les flux (entrées et sorties) de carburant et lubrifiants ;
 - ✓ procéder sans délai à la prise en charge (remplir les ordres d'entrée, tenir le livre-journal des matières) des matériels informatiques acquis au profit de la Cellule d'assurance qualité et des membres de l'équipe du projet gardés dans le bureau du comptable ;
 - ✓ dorénavant tenir un cahier de suivi de matériels roulants.

- Le magasinier doit mettre en sécurité au magasin les matériels informatiques acquis au profit de la Cellule d'assurance qualité et des membres de l'équipe du projet encore gardés dans le bureau du comptable en attendant les formalités d'affectation de ces matériels.

1.5. DE LA GESTION BUDGÉTAIRE

Le contrôle de la gestion budgétaire passe par la planification budgétaire, le suivi budgétaire et les indicateurs de résultat. Le point d'exécution budgétaire présenté à la commission se présente comme suit :

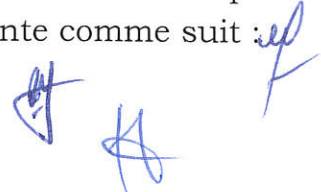
Three handwritten signatures in blue ink are visible in the bottom right corner of the page. The signatures are stylized and appear to be initials or names.

Tableau 8 : Point d'exécution budgétaire

Résultats liés aux décaissements	Prévision en FCFA		Exécution au 30/06/2022	Taux d'exécution base ordonnancement	
	Annuelle	1er semestre 2022		1er semestre 2022	Annuel
Nombre d'étudiants avec un accent sur le genre et la régionalisation	71 700 000	35 850 000	17 250 000	48,12%	24,06%
Qualité de l'Enseignement et de la recherche	535 800 000	277 100 000	27 324 775	9,86%	5,10%
Pertinence de l'enseignement et de la recherche	186 000 000	96 000 000	8 372 458	8,72%	4,50%
Gestion financière régulière et de qualité	7 200 000	3 600 000	-	0,00%	0,00%
Gouvernance et gestion du projet	434 394 235	262 677 558	71 142 461	27,08%	16,38%
Total Général	1 235 094 235	675 227 558	124089694	18,38%	10,05%

Source : Extrait des données fournies par le projet

L'examen des différents documents relatifs au budget et au PTAB mis à la disposition de la commission d'audit révèle les constats ci-après :

Points forts :

Au titre du premier semestre :

- la planification budgétaire du projet est faite à travers le Plan de Travail et du Budget Annuel (PTBA) validé par l'organe de gouvernance, le Comité National de Pilotage des Centres d'Excellence du 18 au 19 novembre 2021 ;
- le PTBA soumis/déposé sur la plateforme sharepoint le 27 novembre 2021 (consultable par les bailleurs et l'AUA) ;
- le PTBA a fait l'objet de l'ANO de la Banque mondiale (pour le compte des deux bailleurs) le 25 janvier 2022 ;

- conformément au manuel de procédures des Centres d'Excellence, la mobilisation des ressources pour le compte du projet est conditionnée par l'atteinte des indicateurs liés aux décaissements (IDL) ou les résultats liés aux décaissements (RLD). Le dossier de demande de fonds est composé du rapport de l'Association des Universités Africaines (AUA) sur les résultats des indicateurs réalisés sur la période et les gains associés à ces résultats, de la lettre d'autorisation de la Banque mondiale confirmant le montant à décaisser et le programme de dépenses éligibles (PDE) ;
- le suivi ou contrôle budgétaire est réalisé conformément aux exigences de l'accord de financement de l'AID à travers le rapport d'exécution du budget élaboré semestriellement et soumis à la banque ;
- par e-mail du 16 mai 2022, l'Association des Universités Africaines a donné son opinion suite aux différentes vérifications des Résultats Liés au Décaissement réalisés par les CEA sur la période 2021-2022 comme l'exige l'accord de financement. C'est l'AUA qui fait la vérification au nom des deux bailleurs selon le coordonnateur ;
- les ressources mises à la disposition du projet aussi bien par la Banque mondiale que par l'Association Française de Développement sont liées par des objectifs bien définis et les décaissements sont astreints au respect des indicateurs de décaissement ;
- les crédits sont mis à disposition après la validation des indicateurs liés au décaissement soumis par le centre aux deux partenaires ;
- il existe un tableau de bord numérique généré par le logiciel SUCCESS pour le suivi budgétaire des actions et activités réalisées ;
- un logiciel comptable SUCCESS contenant un module dédié à la gestion budgétaire est en cours d'expérimentation ;
- il existe un tableau de suivi des indicateurs des objectifs, un tableau de suivi du PTA et un tableau de suivi des indicateurs de décaissement. Ces tableaux permettent d'apprécier le niveau physique d'exécution des actions du projet, le taux de décaissement lié aux résultats et le niveau d'atteinte des indicateurs des objectifs du projet ;

- au titre de l'année 2022, les prévisions budgétaires s'élèvent à un milliard deux cent trente-cinq millions quatre-vingt-quatorze mille deux trente-cinq (1 235 094 235) francs CFA représentant 51,46% du financement global du projet qui est de deux milliards quatre cent millions (2 400 000 000) francs CFA ;
- les dépenses exécutées pendant la période ont fait l'objet d'une inscription préalable au PTAB. Elles s'élèvent à la somme de cent vingt-quatre millions quatre-vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-quatorze (124 089 694) francs CFA et sont concordantes avec celles figurant dans le rapport de gestion et le point du suivi de l'exécution budgétaire présenté par le centre au 30 juin 2022.

Points faibles :

- La discordance de certaines dispositions du manuel de procédure avec les exigences de l'accord de financement d'une part et le code des marchés publics relativement aux seuils de passation des marchés d'autre part. En effet, conformément au manuel de procédures des CEA, à la fin de chaque **trimestre** un rapport de suivi de budget doit être produit conjointement par le Coordonnateur du projet, le Comptable et le Responsable Financier, mais c'est le rapport semestriel de gestion prescrit par l'accord de financement qui est disponible ;
- l'absence de concordance entre le total des dépenses exécutées au titre de la période (124 089 694 francs CFA) et les données comptables (126 105 964 francs CFA) du grand livre, soit un écart de 2 341 350 FCFA justifié, selon le comptable, par des retours de fonds liés à des avances payées sur missions dus à des erreurs du relevé d'identité bancaire et des versements de reliquats sur des activités de missions engagées et ordonnancées en 2021 ;
- l'absence de validation par les acteurs du rapport semestriel de gestion ;
- le taux de consommation des ressources allouées au projet est resté faible au premier semestre 2022 : ce taux est de **18,38% au titre de la période alors qu'il est de 10,05%** par rapport à l'année au 30 juin 2022. Ce dernier taux a connu une remarquable régression d'environ 61 points (60,54%) par rapport à celui du second semestre

2021 qui était 25,47%. Ce taux est sensiblement faible par rapport aux objectifs du projet pour l'année 2022 ;

- toutes les actions sont exécutées à un taux inférieur au taux moyen ;
- la composante « **nombre d'étudiants avec un accent sur le genre et la régionalisation** » enregistre le plus fort taux d'exécution de 48,12% ;
- les composantes relatives à **la pertinence de l'enseignement et de la recherche** et à **la qualité de l'Enseignement et de la recherche** ont affiché les plus faibles taux d'exécution, soit respectivement 8,72% et 9,86% au titre de la période, alors que la composante liée à **la gouvernance et gestion du projet** a enregistré au titre du semestre le taux d'exécution de 27,08% ;
- la composante « **Gestion financière régulière et de qualité** » **n'a connu aucune exécution** en raison des retards dans la finalisation des travaux d'audit externe dont les dépenses sont imputées sur cette action.

Risque :

Non atteinte des objectifs.

Commentaires de la structure

- Le total des dépenses exécutées au titre du 1^{er} semestre 2022 tiré du grand livre est de 126 431 044 francs CFA au lieu 126 105 964 francs CFA.
- La différence entre les 126 431 044 francs CFA et les 124 089 694 francs CFA est de 2 341 350 au lieu de 2 016 270 FCFA.

Les 2 341 350 FCFA sont des retours de fonds liés à des avances payées sur missions et relative à des erreurs du relevé d'identité bancaire et des versements de reliquats sur des activités de missions engagées et ordonnancées en 2021 (Confer le grand livre des comptes joint N° 2) la composante « Gestion financière régulière et de qualité » n'a connu aucune exécution. Cette situation s'explique par le fait que les audits externes sont achevés fin juin 2022 et les rapports sont rendus disponibles. Le processus de paiement est en cours.

Les commentaires sont pris en compte par la commission.

Recommandations

Le Coordonnateur doit veiller à :

- l'amélioration du taux d'exécution financière ;
- la validation par les acteurs du rapport semestriel de gestion avant sa présentation aux bailleurs ;
- veiller à l'harmonisation de la périodicité de production des rapports prévue dans le plan de mise en œuvre du projet, le manuel de procédure avec celle prévue dans les accords de financement.

1.6. DE LA GESTION COMPTABLE

Les vérifications effectuées sont relatives à la gestion comptable, l'organisation comptable, la gestion des opérations de trésorerie, la gestion des opérations diverses, la gestion des opérations de caisse, la gestion des incompatibilités et la gestion des divers contrôles.

Points forts :

- Pour ce qui concerne l'organisation comptable, un comptable est régulièrement nommé pour le compte du projet ;
- les livres journaux banque sont tenus à jour ;
- les opérations comptables sont saisies dans le logiciel SUCCESS acquis ;
- les états de rapprochement bancaire sont mensuellement établis et signés par le Comptable, le Responsable Financier et le Coordonnateur du projet ;
- les décaissements de ressources pour le compte du projet sont effectués par chèques ou par virements bancaires. Les chèques émis et les ordres de virement pour le paiement des dépenses éligibles au projet sont préparés par le comptable du projet ;
- l'imputation comptable des opérations de la période est effectuée par le comptable du projet ;
- le plan comptable et le guide de comptabilisation du projet sont désormais disponibles et mis en exécution ;

- les chéquiers du projet sont gardés dans le coffre-fort dans le bureau du comptable ;
- les chéquiers sont détenus par le comptable du projet ;
- le point du suivi de l'exécution budgétaire du centre au 30 juin 2022 renseigne sur les informations relatives à l'exécution du budget ;
- la tenue numérisée de certains livres comptables obligatoires (grand livre général, balance des opérations, etc.) ;
- les comptes sont clôturés en fin de gestion 2021 ;
- la tenue de la comptabilité d'engagement à « partie double » ;
- les fiches d'imputation comptables sont tenues et disponibles ;
- la prise d'inventaire de fin de période est effectuée.

Points faibles :

- L'absence de système d'habilitation du RF pour la validation et la clôture périodique (semestrielle) au niveau de SUCCESS des opérations et comptes conformément aux recommandations du SYSCOHADA révisé ;
- la non prise en compte du volet gestion des ressources générées dans le paramétrage du logiciel comptable SUCCESS. Or, ce volet est institué par les partenaires et constitue un indicateur de performance du projet ;
- l'absence de validation par le CENAFOC du plan comptable mis en exécution ;
- la sauvegarde des informations n'est pas optimale et ne garantit pas une sécurité suffisante (absence de serveur par exemple) ;
- la non mise en réseau du logiciel comptable SUCCESS entre le RF et les comptables des projets ;
- la non tenue du livre d'inventaire tel que prescrit par le SYSCOHADA révisé.

Risques

- Non fiabilité des informations comptables et financières ;
- Retard dans l'élaboration des états financiers ;
- Non sécurisation des actifs du projet (vol).

Commentaires de la coordination

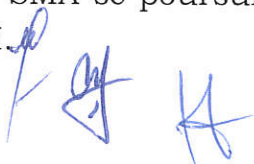
Nous prenons acte des observations ci-dessus

Recommandations

- Le RF doit :
 - ✓ procéder à la validation et à la clôture périodique au niveau de SUCCESS des opérations et comptes conformément aux recommandations du SYSCOHADA révisé ;
 - ✓ veiller à la prise en compte du volet gestion des ressources générées dans le paramétrage du logiciel comptable SUCCESS ;
 - ✓ prendre les dispositions en vue de la mise en réseau du logiciel comptable SUCCESS entre lui et les comptables des projets ;
- Le comptable doit tenir le livre d'inventaire tel que prescrit par le SYSCOHADA révisé ;
- L'Agent comptable de l'UAC doit veiller à la validation par le CENAFOC du plan comptable mis en exécution au niveau des projets.

1.7. DE LA GESTION FINANCIERE

Les activités du projet sont financées par deux sources : les financements des bailleurs et les fonds propres. Par ailleurs, certaines activités du premier projet CEA SMA se poursuivent et les reliquats ont fait l'objet d'ANO de la part de la BM.



1.7.1. Du financement du projet par les bailleurs

Les fonds du projet sont virés dans trois (3) comptes bancaires ouverts dans les livres de ORABANK pour la Banque mondiale et de la BIIC pour l'AFD. Il s'agit des comptes ci-après :

- le compte n°23714400202 intitulé CoE-EIE DON/AID et
- le compte n°23714400203 intitulé CoE-EIE Crédit/AID ;
- le compte n° 01400123101 intitulé CoE-EIE /AFD.

Le tableau des ressources et emplois au premier semestre 2022 du projet se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 9 : Situation des comptes désignés au premier semestre 2022

Libellé	Comptes bancaires			Total
	DON AID Banque: ORABANK	CREDIT AID Banque : ORABANK	COE-EIE- AFD CREDIT Banque : BIIC	
Solde initial (1)	60913975	9919258	314 292 795	385 126 028
Ressources de la période (2)	0	0	105 809 144	105 809 144
Total des ressources : (3)=(2)+(1)	60 913 975	9 919 258	420 101 939	490 935 172
Total des emplois : (4)	292 080	33 000	124 304 614	124 629 694
Solde théorique de la gestion : (5)=(3)-(4)	60 621 895	9 886 258	295 797 325	366 305 478
solde réel en banque : (6)	61 161 895	9 886 258	302 078 413	373 126 566
Ecart (excédent) : (7)=(6)- (5)	540 000	0	6 281 088	6 821 088

Source : Extrait des points d'exécution du PTAB

De l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort ce qui suit :

- le montant des ressources disponibles au titre du premier semestre 2022 pour l'exécution du projet s'élève à **490 935 172 FCFA**. Ces ressources ont connu une diminution de **5,07%** par rapport à celles du second semestre 2021 évaluées à **517 158 038 FCFA** ;

- le solde initial au 1^{er} janvier 2022 de **385 126 028** FCFA correspond aux soldes des différents comptes (don, crédit IDA et crédit AFD). Ce solde est concordant avec le rapport d'audit du 2^e semestre 2021 et les soldes comptables d'ouvertures ;
- le seul encaissement obtenu au regard des résultats liés aux décaissements validés par l'AUA au cours du premier semestre 2022 provient de l'Agence Française de Développement, à titre de crédit, et s'élève à cent cinq millions huit cent neuf mille cent quarante-quatre (**105 809 144**) francs CFA ; la Banque mondiale n'ayant procédé à aucun décaissement au profit du projet au titre de la période ;
- les décaissements liés aux activités réalisées s'élèvent à **124 089 694** FCFA. Ce montant est concordant avec celui figurant dans le rapport de gestion et le point du suivi de l'exécution budgétaire du centre au 30 juin 2022. La décomposition par nature de dépenses se présente dans le tableau en **annexe n°1** ;
- le solde théorique de gestion des trois comptes bancaires se chiffre à **366 305 478** FCFA. Comparé au solde des relevés bancaires au 30 juin 2022 (**373 126 566** FCFA), il se dégage un écart de **6 821 088** FCFA qui représente le total du chèque n°634235 du 23 juin 2022 (montant : 6 280 933 FCFA) en circulation et relatif à la restauration dans le cadre du diner de gala offert aux participants du 7^{ème} atelier régional des centres d'excellence africain et des trois chèques de montant cumulé de 540 000 F CFA de retour de fonds puis **une somme de 155 F CFA correspondant au moins perçu sur l'ordre de transfert de montant 2 361 645 FCFA** en date du 12 mai 2022 pour le règlement des frais de formation dans le cadre du renforcement de capacités du Responsable suivi évaluation dans le centre de formation CODEV en Tunisie.

Commentaires de la coordination

Le solde des relevés bancaires au 30 juin 2022 se chiffre à **373 126 566** FCFA au lieu de **373 126 565** FCFA et se décompose comme suit :

- AID CREDIT AU 30 JUIN 2022 : 9 886 258 FCFA ;
- AID DON AU 30 JUIN 2022 : 61 161 895 FCFA ;
- AFD CREDIT AU 30 JUIN 2022 : 302 078 413 FCFA.

L'écart qui se dégage de ses soldes est de 155 FCFA au lieu de 154 FCFA et s'explique par :

Le 12 mai 2022 un ordre de transfert à l'international de montant 2 361 645 FCFA qui a été déposé à la banque pour le règlement des frais de formation dans le cadre du renforcement de capacité du Responsable suivi évaluation dans un centre de formation CODEV en Tunisie. La banque au lieu de transférer le montant de l'ordre du transfert à débiter le compte du CoE-EIE de 2 361 445 ; ce qui dégage l'écart des 155 FCFA. Nous nous sommes adressés à la banque pour une explication mais sans suite avant l'arrivée de la mission d'audit (confer pièce jointe N°3).

Les commentaires sont pris en compte par la commission.

1.7.2. Du financement du projet sur ressources propres

Le projet a mené au titre la période des activités génératrices de revenus dont les opérations sont effectuées dans le compte intitulé « génération de revenus » n°23714400204 ouvert dans les livres de ORA-BANK BENIN. Bien que ces opérations ne soient pas formellement budgétisées, elles font l'objet d'un suivi extrabudgétaire au niveau du projet. Le tableau ressources-emplois se présente comme suit :

Tableau 10 : Point financier du compte « génération des revenus »

Libellé	Montant (FCFA)
Solde initial au 1 ^{er} janvier 2022	8 416 987
Ressources du semestre	3 080 000
Total des Ressources (1)	11 496 987
Total des Emplois de l'exercice (2)	3 599 200
Solde théorique de gestion (3)=(1)-(2)	7 897 787
Solde réel en banque (4)	7 897 787
Ecart (5)	0

Source : Extrait des données extracomptables

A l'analyse des données de ce tableau, le montant des ressources propres disponibles pour le projet s'élève à **11 496 987 FCFA**. Ces ressources sont décomposées comme suit :

- le solde initial du compte à la banque est de **8 416 987 FCFA** figurant sur le relevé bancaire au 31 décembre 2021 ;
- le seul encaissement de la période s'élève à **3 080 000 FCFA** et est essentiellement constitué des frais d'étude de dossiers des candidats aux formations en masters et thèses.

Quant aux dépenses du semestre, elles s'élèvent à **3 599 200 FCFA** et se décomposent dans le tableau ci-après.

Tableau 11 : Détail des emplois du compte « génération des revenus »

DATE	LIBELLES	MONTANT (FCFA)
31/01/2022	Frais bancaires	5 500
21/02/2022	Indemnités forfaitaires d'étude de dossiers	2 847 200
28/02/2022	Frais bancaires	38 500
28/02/2022	Rétrocession des frais d'étude de dossiers aux écoles doctorales	180 000
31/03/2022	Frais bancaires	5 500
07/04/2022	Virement avance frais de mission d'essais technique du véhicule	330 000
30/04/2022	Frais bancaires	49 500
19/05/2022	Virement solde des frais de mission d'essais technique du véhicule	110 000
31/05/2022	Frais bancaires	27 500
30/06/2022	Frais bancaires	5 500
TOTAL		3 599 200

Source : données financières du projet

Le solde de gestion de **7 897 787 FCFA** est concordant avec celui du relevé bancaire au 30 juin 2022.

Commentaires de la coordination

Néant.

1.8. DE L'ANALYSE DES PERFORMANCES DU PROJET

L'avancement physique et l'évolution des décaissements sont examinés dans cette partie.

1.8.1.L'analyse de l'avancement physique

La synthèse de l'exécution physique des activités du programme est présentée succinctement dans le tableau **en annexe n°2**.

De l'analyse du tableau ci-dessus, les constats suivants se dégagent :

- le taux global d'exécution physique du PTA au 30 juin 2022 est de **42,92%** ;
- les objectifs du projet pour le compte de la période ne sont pas atteints par rapport à certains indicateurs des actions phares comme la « **Qualité de l'Enseignement et de la recherche** ». Il s'agit de l'indicateur « **Amélioration des infrastructures d'enseignement et de recherches** » pour lequel le processus de recrutement du maître d'ouvrage connaît quelques difficultés procédurales selon le Coordonnateur.

Risque :

Non atteinte des objectifs.

Commentaire de la structure

Néant.

Recommandations

Le Coordonnateur doit davantage veiller à l'amélioration du taux d'exécution physique du PTA.

1.8.2.Niveau de décaissement de la subvention globale

Le niveau de décaissement global de la subvention sur la plateforme est présenté dans le tableau suivant :




Tableau 12 : Niveau de décaissement de la subvention globale au 30 juin 2022

Désignation	IDA (20%) Crédit et Don	AFD (80%) Crédit	TOTAL
Montant global de l'accord (en dollars)	800 000	3 200 000	4 000 000
Montant global de l'accord (en FCFA)	480 000 000	1 920 000 000	2 400 000 000
Total décaissé (en FCFA)	112 001 646	467 867 889	579 869 535
Fonds disponibles (en FCFA)	71 048 153	295 797 325	366 845 478
Taux global de décaissement	23,33%	24,36%	24,16%
Taux de disponibilité de fonds	63,43%	63,22%	63,26%

Source : Données fournies par le projet

A l'analyse des données, la commission relève que :

- ✓ le taux de décaissement des fonds par les partenaires est globalement de **24,16%** au 30 juin 2022 ;
- ✓ le taux global de décaissement des fonds au 30 juin 2022 est respectivement de **23,33%** pour **IDA (Don et Crédit)** et **24,36%** concernant le **Crédit AFD** ;
- ✓ le taux global de décaissement largement en dessous de la moyenne pour toutes les sources de financement est très faible au regard des ambitions du CoE-EIE et de l'importance des actions programmées qui n'attendent que leur réalisation ;
- ✓ le taux global de disponibilité de fonds est **63,26%** pour toutes les sources de financement ;
- ✓ le taux de disponibilité de fonds affiche respectivement **63,43%** pour **IDA (Don et Crédit)** et **63,22%** concernant **le Crédit AFD** ;
- ✓ le taux de disponibilité de fonds sensiblement au-dessus de la moyenne pour toutes les sources de financement paraît très élevé pour un projet qui est à mi-parcours de sa durée de vie et dont le taux global d'exécution physique du PTA au 30 juin 2022 est de **42,92%**.

Risques

- Non atteinte des objectifs ;
- réduction de la subvention ;
- retard d'exécution des projets.

Commentaires de la coordination

Néant.

Recommandation

Le Coordonnateur doit prendre les dispositions idoines à la réalisation des indicateurs liés aux décaissements à l'effet de bénéficier d'importants fonds restant encore disponibles pour le projet.

1.9. APPRÉCIATION DES PIÈCES DE DÉPENSES

Dans le cadre de l'appréciation des pièces justificatives des dépenses et compte tenu du volume des activités effectuées au premier semestre, la commission a vérifié la totalité des pièces justificatives.

Les constatations faites par la commission se présentent ainsi qu'il suit :

Points forts :

- La plupart des dépenses de la période figurent au Plan de Travail et du Budget Annuel (PTBA) ;
- l'engagement juridique de la dépense se fait par contrat de marché ou bon de commande selon le cas ;
- la règle du service fait est matérialisée par la délivrance de l'attestation de service fait signé du Coordonnateur et la certification des états de paiement et factures par ce dernier qui est l'ordonnateur délégué du budget du CoE-EIE ;
- la facture est régulièrement acquittée par le fournisseur/prestataire et liquidée par le Coordonnateur ;

- pour le paiement des dépenses, les chèques sont émis et cosignés par le Coordonnateur et l'Agent comptable de l'UAC conformément aux dispositions du MdP et du PMO ;
- le comptable du centre détient le chéquier, comptabilise les opérations de banque sous la supervision du Responsable financier des projets ;
- l'Agent comptable cosigne l'ordre de virement et le chèque avec le coordonnateur ;
- le comptable signe les ordres de paiements comme tout bénéficiaire du paiement (prestataire ; fournisseur, etc.) de la dépense concernée ;
- la liquidation des pièces comptables précise la ligne ou le compte d'imputation budgétaire de la dépense.

Points faibles :

- L'inexistence de la nomenclature ou répertoire des dépenses éligibles sur les ressources du projet provenant des partenaires financiers et celles des ressources générées par le Projet ;
- l'absence de clarification ou de précision sur la nature des ressources propres à générer ;
- le non émargement de certains états de paiement de bourses par les étudiants bénéficiaires ;
- l'inexistence de listes de présence des participants pour certaines activités (formation des gestionnaires des matières) ;
- le non reversement à échéance des retenues fiscales (TVA et AIB) de montant total **2 274 891 FCFA** comprenant 1 786 848 FCFA de TVA et 488 043 FCFA d'AIB ;
- l'absence d'acquit libératoire et de l'identité des bénéficiaires sur certains ordres paiement (OP) (PDBIIC du 25/03/2022, PD ORA DON 01/03/2022) ;
- l'existence des OP non datés justifiant des dépenses exécutées (PDBIIC du 25/03/2022, PD ORA DON 01/03/2022).

Risques

- Dépenses fictives/inéligibles ;
- rejet de pièces justificatives de dépenses ;
- amenuisement de ressources publiques.

Commentaires de la structure

Néant.

Recommandations

- Le Coordonnateur doit :
 - ✓ faire élaborer en accord avec les partenaires (la Banque mondiale et l'AFD) la nomenclature ou le répertoire des dépenses éligibles sur le projet et en élaborer pour les ressources générées par le projet ;
 - ✓ instruire le comptable à l'effet du reversement sans délai des retenues fiscales de **2 274 891 F CFA** (TVA et AIB).
- Le comptable doit veiller à ;
 - ✓ l'émargement effectif des états de paiements de bourses par les bénéficiaires ;
 - ✓ la tenue des listes de présence des participants aux activités impliquant le CoE-EIE ;
 - ✓ la mention sur les ordres paiement (OP) de l'acquit libératoire et de l'identité des bénéficiaires payés ;
 - ✓ l'émission des OP datés pour justifier les dépenses exécutées.

1.10. DE LA MISE EN ŒUVRE ADEQUATE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT SIGNES AVEC LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE ET AUTRES IMPLIQUEES AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

Le Projet n'a pas signé de conventions de partenariat avec les structures de mise en œuvre et autres impliquées au niveau communautaire au titre de la période sous revue.

Toutefois, il convient de mentionner que des partenariats sont noués avec certains centres et universités dans le cadre de la formation des apprenants conformément au plan de mise en œuvre du projet. Le point de ces accords est résumé dans le tableau ci-après :

Tableau 13 : Point des partenariats noués avec des centres et universités

N° d'ordre	Référence du contrat	Montant du contrat (en FCFA)	Intitulé du contrat	Date de signature	Liens	Date de prise d'effet	Date de fin du contrat
1			Accord de partenariat CoE-EIE et ESA	30 décembre 2021	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2021/12/partenariat_co-e-eie-esa-1.pdf	30 décembre 2021	Juin 2024
2			Accord de partenariat CoE-EIE et Univ LOME	En cours			
3			Memorandum de la concertation des centres d'excellence d'Afrique CEA-VALOPRO, CoE-EIE et CEA-MEM	23 Février 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2022/08/Memorandum-RCI-CoE-EIE-EPAC-UAC.pdf	23 Février 2022	
4	Arrivée N° 0891 du 22/02/2022		Accord de partenariat CoE-EIE et SOBEBRA	28 Février 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2022/03/partenariat-pour-accueil-des-%C3%A9tudiants-en-stage-par-la-SOBEBRA.pdf	28 Février 2022	
5	Accord cadre_2iE/EPAC/CoE-EIE/UAC_Mai 2022		Accord de partenariat CoE-EIE et 2iE	09 Mai 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2022/07/ACCORD-DE-COLLABORATION-2iE-BURKINA.pdf	09 Mai 2022	Mai 2025

N° d'ordre	Référence du contrat	Montant du contrat (en FCFA)	Intitulé du contrat	Date de signature	Liens	Date de prise d'effet	Date de fin du contrat
6	Accord de partenariat Bénin TERMINAL-EPAC/Mars 2022		Accord de partenariat CoE-EIE et Bénin Terminal	20 Mai 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2022/06/Partenariat-Benin-Terminl-EPAC-def.pdf	20 Mai 2022	

Source : Données du RSE

II. RECOMMANDATIONS

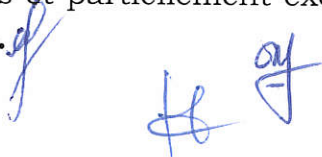
2.1. DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MISSIONS ANTERIEURES

Sur les vingt-deux (22) recommandations formulées au titre du second semestre 2021, la commission a relevé que **(Cf. annexe n°3)** :

- onze (11) recommandations sont exécutées, soit 50 % ;
- trois (03) recommandations sont partiellement exécutées, soit 13,64 % ;
- huit (08) recommandations ne sont pas exécutées, soit 36,36 %.

2.2. DES NOUVELLES RECOMMANDATIONS

Les recommandations de la présente mission ainsi celles du premier semestre non exécutées et partiellement exécutées sont récapitulées dans le tableau en **annexe n°4.**



CONCLUSION

A l'issue des travaux de la commission exécutés conformément aux termes de référence de l'audit, il convient de noter les principales constatations ci-après :

- au titre des financements des bailleurs, le Centre a reçu de l'AFD un montant de **cent cinq millions huit cent neuf mille cent quarante-quatre (105 809 144) francs CFA**, à titre de crédit, alors qu'il n'a pu mobiliser de ressources au niveau de la Banque mondiale au cours de la période. Des fonds propres ont été aussi générés pour un montant de **trois millions quatre-vingt mille (3 080 000) francs CFA** ;
- s'agissant de l'efficacité du dispositif de contrôle interne, il a été noté, une relative amélioration avec le niveau de mise en œuvre des anciennes recommandations légèrement au-dessus de la moyenne. Toutefois, le dispositif reste perfectible ;
- sur le plan administratif, malgré les points forts identifiés, la gestion du projet souffre de quelques insuffisances, notamment la non-actualisation du manuel de procédures applicables aux CEA et l'instabilité du personnel affecté au projet ou contribuant à sa mise en œuvre (SPM, Chef/CCMP) ;
- en ce qui concerne la gestion budgétaire, il s'agit de la non-budgétisation des ressources propres générées par le projet et du faible taux de consommation des ressources allouées au cours de la période (18,38% par rapport aux prévisions semestrielles et 10,05% par rapport aux prévisions annuelles) ;
- par rapport à la gestion comptable, les informations financières du programme sont traçables dans les documents comptables et financiers du Centre. Cependant, des faiblesses ont été relevées parmi lesquelles la non-adoption d'une périodicité de clôtures informatiques au moins semestrielles des écritures enregistrées dans le logiciel SUCCESS et le retard observé dans le reversement des impôts retenus à la source à savoir l'AIB et la TVA ;
- en matière d'exécution physique, la mise en œuvre du projet souffre d'un retard par rapport aux objectifs prévus. Ainsi, le taux global d'exécution du projet affiche 42,92% au 30 juin 2022 pour 50,92%.

attendu alors que le taux global de disponibilité de fonds indique 63,26% pour toutes les sources de financement, ce qui paraît très élevé pour un projet qui est à mi-parcours de sa durée de vie.

Au regard de ces dysfonctionnements, la commission a formulé des recommandations dont la mise en œuvre permettra d'assurer une bonne gestion du Projet CoE-EIE et d'améliorer ses performances.

Fait à Cotonou, le 12 août 2022

Président



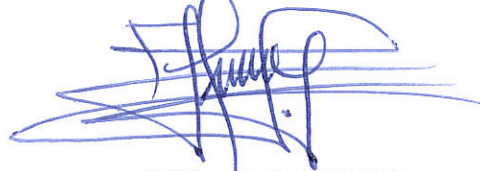
Norbert O. BALARO

Rapporteur



Francis TONOUKOIN

Membre



Gilbert IDOHOU

LISTE DES ANNEXES

- Annexe n°1** : Décomposition par nature des dépenses
- Annexe n°2** : Exécution physique du projet au 30 juin 2022
- Annexe n°3** : Point de la mise en œuvre des recommandations antérieures
- Annexe n°4 :** : Récapitulatif des nouvelles recommandations

Annexe n°1

Décomposition par nature des dépenses

Annexe n° 1 : Décomposition par nature des dépenses

Description Activités	Prévisions		Dépenses	Taux	
	Semestre 1	Annuel		Semestre 1	Annuel
1 PREPARATION INSTITUTIONNELLE	0	0	0		
101 Rembourser dépenses la phase préparation du projet	0	0	0		
3 NOMBRE D'ETUDIANTS	35 850 000	71 700 000	17 250 000	48,12%	24,06%
301 Concevoir et éditer les posters d'appel à candidat	1 500 000	3 000 000	0	0,00%	0,00%
302 Diffuser les appels à candidature	750 000	1 500 000	0	0,00%	0,00%
303 Payer les bourses aux étudiants	30 000 000	60 000 000	17 250 000	57,50%	28,75%
304 Payer les frais de transport aux étudiants étrange	600 000	1 200 000	0	0,00%	0,00%
305 Payer les frais d'assurance maladie aux étudiants	3 000 000	6 000 000	0	0,00%	0,00%
4 QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT	277 100 000	535 800 000	27 324 775	9,86%	5,10%
401 Equiper la structure d'assurance qualité/formation	0	0	0		
402 Elaborer et Opérationnaliser plan d'actions annuel	8 000 000	9 000 000	4 993 750	62,42%	55,49%
403 Faire l'auto- évaluation° offres suivant les normes in	6 000 000	12 000 000	3 144 925	52,42%	26,21%
404 Obtenir l'accréditation au plan national	0	0	0		
407 Lancer l'appel à concurrence pour le recrutement d	3 000 000	6 000 000	0	0,00%	0,00%
409 Recruter un cabinet pour la conception des plans a	13 500 000	27 000 000	0	0,00%	0,00%
411 Recruter un cabinet pour réaliser l'étude technique	3 000 000	6 000 000	0	0,00%	0,00%

Description Activités	Prévisions		Dépenses	Taux	
	Semestre 1	Annuel		Semestre 1	Annuel
413 Recruter un cabinet pour réaliser l'étude en vue d	2 400 000	4 800 000	0	0,00%	0,00%
414 Acquérir le matériel roulant pour les sorties péda	0	0	0		
415 Organiser un atelier pour la relecture des anciens	0	0	0		
416 Faire fonctionner un Comité consultatif sectoriel	9 000 000	18 000 000	3 990 000	44,33%	22,17%
417 Signer les partenariats avec des institutions académiques	7 200 000	12 000 000	6 744 100	93,67%	56,20%
418 Opérationnaliser les partenariats avec des institutions	9 000 000	9 000 000	8 452 000	93,91%	93,91%
419 Réhabiliter et équiper les salles de cours, de laboratoire	36 000 000	72 000 000	0	0,00%	0,00%
420 Construire un bâtiment (Fondation + Rez + Niveau 1	120 000 000	240 000 000	0	0,00%	0,00%
423 Acquérir le matériel de laboratoire de recherche	60 000 000	120 000 000	0	0,00%	0,00%
5 PERTINENCE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE	96 000 000	186 000 000	8 372 458	8,72%	4,50%
501 Renforcer les capacités pédagogiques des enseignants	1 500 000	3 000 000	0	0,00%	0,00%
502 Organiser des sorties pédagogiques et de supervision	9 000 000	18 000 000	3 971 250	44,13%	22,06%
505 Organiser des missions d'enseignement	9 000 000	18 000 000	4 368 408	48,54%	24,27%
507 Acquérir le matériel d'énergie de secours et fibre	24 000 000	48 000 000	0	0,00%	0,00%
508 Organiser des ateliers de renforcement des capacités	7 500 000	15 000 000	0	0,00%	0,00%
509 Mettre en œuvre les missions	6 000 000	12 000 000	0	0,00%	0,00%

Description Activités	Prévisions		Dépenses	Taux	
	Semestre 1	Annuel		Semestre 1	Annuel
de recherche national					
510 Organiser les workshops, séminaires scientifiques	3 000 000	6 000 000	0	0,00%	0,00%
511 Participer aux workshops, séminaires scientifiques	3 000 000	6 000 000	0	0,00%	0,00%
512 Signer et opérationnaliser les partenariats avec de	9 000 000	12 000 000	32 800	0,36%	0,27%
513 Accès internet dans le centre d'excellence Energie	24 000 000	48 000 000	0	0,00%	0,00%
6 RENFORCEMENT FIDUCIAIRE	3 600 000	7 200 000	0	0,00%	0,00%
601 Acquérir un logiciel de gestion des finances, du p	0	0	0		
602 Participer au processus de recrutement de l'audite	3 600 000	7 200 000	0	0,00%	0,00%
8 GOUVERNANCE DU PROJET	262 677 558	434 394 235	71 142 461	27,08%	16,38%
801 Participer à la réunion annuelle du Comité de pilote	3 000 000	6 000 000	0	0,00%	0,00%
802 Organiser 2 réunions du comité de gestion du CoE	1 500 000	3 000 000	0	0,00%	0,00%
803 Organiser 2 réunions du conseil pédagogique	2 250 000	4 500 000	908 600	40,38%	20,19%
804 Acquérir du matériel informatique pour le fonctionnement	66 000 000	132 000 000	0	0,00%	0,00%
805 Acquérir des fournitures de bureaux et consommable	3 000 000	6 000 000	0	0,00%	0,00%
806 Mettre en place le comité consultatif académique i	6 000 000	12 000 000	0	0,00%	0,00%
807 Organiser et tenir des séances de travail de l'équipe	750 000	1 500 000	0	0,00%	0,00%
808 Organiser le renforcement de capacité et le mentor	12 000 000	24 000 000	5 455 412	45,46%	22,73%

Description Activités	Prévisions		Dépenses	Taux	
	Semestre 1	Annuel		Semestre 1	Annuel
809 Payer les salaires des agents recrutés pour assister	3 600 000	7 200 000	0	0,00%	0,00%
810 Participer aux ateliers régionaux des CEA organisé	18 000 000	36 000 000	6 935 340	38,53%	19,26%
811 Organiser et tenir les réunions du Comité national	3 600 000	7 200 000	-100 000	-2,78%	-1,39%
812 Recruter un cabinet pour le développement d'un out	3 000 000	6 000 000	0	0,00%	0,00%
813 Renforcer la bibliothèque numérique par la souscription	3 000 000	6 000 000	0	0,00%	0,00%
814 Participer aux activités du Réseau d'Education et	0	0	0		
815 Interconnecter les Centres d'Excellence d'Afrique	7 500 000	15 000 000	0	0,00%	0,00%
816 Organiser les activités de communications sur l'Im	1 500 000	3 000 000	0	0,00%	0,00%
817 Recruter conjointement avec les deux autres centre	0	0	0		
818 Acquérir du matériel de protection contre le COVID	4 800 000	4 800 000	4 372 236	91,09%	91,09%
819 Acheter des bons de carburant	9 000 000	18 000 000	9 000 000	100,00%	50,00%
820 Elaborer des outils de gestion 2021du CoE-EIE	0	0	0		
821 Maintenir en bon état les ordinateurs..... et autres	600 000	1 200 000	285 480	47,58%	23,79%
822 Frais bancaires	1 050 000	2 100 000	223 173	21,25%	10,63%
823 Assurance, visite technique et personnalisation de	900 000	1 800 000	0	0,00%	0,00%
824 Acquisition de mobilier de bureau	4 800 000	9 600 000	0	0,00%	0,00%
825 Renouvellement des forfaits internet pour les kits	3 000 000	3 000 000	2 700 000	90,00%	90,00%

Description Activités	Prévisions		Dépenses	Taux	
	Semestre 1	Annuel		Semestre 1	Annuel
826 Confection de grille de sécurité	2 100 000	2 100 000	1 791 220	85,30%	85,30%
827 Confection de tenu aux CVA	255 000	510 000	0	0,00%	0,00%
829 Organiser les activités de communication et couvrir	6 000 000	12 000 000	0	0,00%	0,00%
830 Acquisition de matériels informatiques au profit d	14 201 678	28 403 355	0	0,00%	0,00%
831 Acquérir le matériel roulant pour les sorties péda	32 900 000	32 900 000	32 571 000	99,00%	99,00%
832 Acquérir le matériel roulant sorties pédagogiques lot 2	40 500 000	40 500 000	0	0,00%	0,00%
833 Souscription d'une assurance maladie au profit des	7 000 000	7 000 000	7 000 000	100,00%	100,00%
834 Organiser et tenir des séances de travail de l'équipe	660 880	660 880	0	0,00%	0,00%
835 Mettre en œuvre les missions de recherche nationale	210 000	420 000	0	0,00%	0,00%
Total Général :	675 227 558	1 235 094 235	124 089 694	18,38%	10,05%

Annexe n°2

Exécution physique du projet au 30 juin 2022

Annexe n°2 : Tableau d'exécution physique du projet au 30 juin 2022

Actions	Cible pour l'année	Taux d'exécution physique de la période	Taux global d'exécution physique	Description de l'avancement physique	Observation
	2022 (ou prévu)				
Préparation institutionnelle de base	NA	NA	NA	Réalisé depuis 2019-2020	Cible atteinte
Recrutement d'étudiants avec un accent sur le genre et la régionalisation	<input type="checkbox"/> Nombre total en Thèse PhD 12	<input type="checkbox"/> 83%	51%	<input type="checkbox"/> Nombre total réalisé en Thèse PhD 10	La cible n'est pas atteinte au niveau des PhD mais de grands défis se trouvent au niveau des femmes ;
	<input type="checkbox"/> Nombre total en master 50	<input type="checkbox"/> 150%	95%	<input type="checkbox"/> Nombre total réalisé en master 75	Elle est plutôt atteinte au niveau des masters
Qualité de l'Enseignement et de la recherche	<input type="checkbox"/> Autoévaluation de 2 offres de formation et démarrage du processus d'accréditation internationale	<input type="checkbox"/> 300%	300%	<input type="checkbox"/> Processus d'auto-évaluation des offres de 6 formations lancé	Cible est atteint au niveau de l'auto-évaluation (en cours) et non atteinte au niveau des autres indicateurs
	<input type="checkbox"/> Amélioration des infrastructures d'enseignement et de recherches (recrutement du maître d'ouvrage et études architecturales)	<input type="checkbox"/> 0%	0%	<input type="checkbox"/> Le recrutement du maître d'ouvrage n'a pas encore démarré	

Pertinence de l'enseignement et de la recherche	□ 250.000 \$ de Revenus externes générés	□ 873%	236%	□ Des revenus sont générés au travers de la rétrocession de l'UAC et des formations de courtes durées organisées. L'auditeur externe constatera le montant exact	Cible atteinte
	□ 65 Interships (Stages)	□ 149, 23	98%	□ Les stages sont au nombre de 97	
Gestion financière régulière et de qualité	□ Rapports fiduciaires en temps opportun	50%	50%	□ Les rapports ont été élaborés à bonne date	Cible partiellement atteinte
	□ Unité d'audit interne opérationnel			□ L'IGF a assuré l'audit interne du 2ème semestre 21 Celui du premier semestre 22 aura lieu à partir de juillet	
	□ Transparence Web sur les rapports fiduciaires			□ Les rapports sont régulièrement mis sur le site web et sur la plateforme de suivi-évaluation	
	□ Qualité de la planification de l'approvisionnement			□ Les outils de gestion sont disponibles à bonne date	
Gouvernance du projet	100%	53,50%	53,50		Cible partiellement atteinte
TOTAL Général	50,92%	42,92%	58,83		

Annexe n°3

Point de la mise en œuvre des recommandations antérieures

N°	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Niveau d'exécution	Commentaire de la coordination	Observations de la commission
1	Le Coordonnateur du projet doit veiller à la mise en place d'un mécanisme de protection et de mise à jour du matériel informatique	Il n'existe pas un mécanisme de mise à jour et de protection des appareils informatiques	Exécutée	Les antivirus sont achetés	Néant
2	Le CNP doit veiller à la prise d'un arrêté à titre de régularisation pour la création de tous les organes prévus dans les plans de mise en oeuvre et dans l'organigramme type du projet.	Les autres organes (CCSI et CCS) ne sont pas créés par arrêtés rectoral tels que prévu dans les plans de mise en oeuvre	Non exécutée	Une note est prise par le Recteur pour nommer les membres du CCS et du CCSI	Recommandation reconduite
3	Le CNP doit veiller à l'harmonisation de tous les documents du projet (plan de mise en oeuvre, organigramme etc.) avec les actes de création, d'attribution et de fonctionnement des organes du projet afin d'éviter les conflits d'attribution et autres chevauchements	Certaines attributions dévolues au CNP ne sont pas réalisées au regard des modalités de son fonctionnement et des compétences dont il dispose. Certaines attributions chevauchent avec celles du Comité Universitaire de Pilotage (CUP) et des coordinations	Non exécutée	Non réalisé. Des discussions ont été menées avec la DPP du ministère, en charge de la gestion du CNP	Recommandation reconduite

4	<p>Le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi doit veiller à la stabilisation du personnel de l'UAC affecté sur les projets CEA-Impact</p>	<p>Le départ pendant l'audit du SPM des CEA-Impact. L'intéressé est nommé PRMP au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique suivant ses déclarations</p>	<p>Partiellement exécutée</p>	<p>Pour régler le problème de départ du SPM des projets CEA, L'ANO a été donné par la Banque pour le recrutement d'un SPM dédié au projet CEA dont le processus de recrutement est en cours. La préselection a eu lieu déjà et nous attendons l'avis de la Banque pour continuer le processus.</p>	<p>Recommandation reconduite</p>
5	<p>Le Coordonnateur du CoE-EIE doit veiller à la tenue à bonne date de toutes les réunions de coordination</p>	<p>La coordination du projet n'a tenu que 50% de ses réunions prévues sur la période sous revue</p>	<p>Exécutée</p>	<p>Toutes les réunions mensuelles sont tenues</p>	<p>Néant</p>
6	<p>Le Coordonnateur du CoE-EIE doit veiller à pourvoir au poste de responsable à la communication conformément au plan de mise du projet</p>	<p>le non recrutement du responsable à la communication du projet prévu dans l'organigramme</p>	<p>Partiellement exécutée</p>	<p>le Processus est en cours pour le recrutement d'un chargé de communication. La préselection a eu lieu et la banque a donné son avis pour continuer le processus</p>	<p>Recommandation reconduite</p>

7	Le Coordonnateur du CoE-EIE doit veiller à la tenue au siège du projet des dossiers individuels du personnel exerçant sur le projet	L'inexistence au niveau du COE-EIE de dossiers individuels pour le personnel APE ou Conventionné de l'UAC mis à disposition du projet comme le prescrit le manuel de procédures	Partiellement exécutée	Dossiers individuels pour le personnel APE ou Conventionné de l'UAC mis à disposition du projet comme le prescrit le manuel de procédures	Recommandation reconduite
8	Le Comptable doit tenir une comptabilité des matières conformément aux textes en vigueur	L'inexistence de documents et livres prescrits pour la tenue de la comptabilité des matières	Exécutée	Les documents de la comptabilité des matières sont tenus	Néant
9	Le Coordonnateur doit prendre un acte confiant formellement la garde et la gestion des matières du CoE-EIE au magasinier de l'EPAC	L'absence d'acte formel confiant la garde et la gestion des matières du CoE-EIE au magasinier de l'EPAC	Exécutée	Un acte formel confiant la garde et la gestion des matières du CoE-EIE au magasinier de l'EPAC est pris	Néant
10	Le Coordonnateur doit prendre les dispositions en vue de la pose de grille anti-effraction au niveau de la porte d'accès au bureau du comptable	L'inexistence de grille anti-effraction pour la sécurité du bureau du comptable, notamment au niveau de la porte d'accès	Exécutée	La grille anti-effraction pour la sécurité du bureau du comptable est placée	Néant
11	Le Coordonnateur doit prendre toutes les dispositions aux fins de réaliser l'inventaire des matières au 31 décembre 2021	La non prise d'inventaire de fin d'année	Exécutée	L'inventaire au 31 décembre 2021 est réalisé	Néant

12	Le comptable doit systématiquement mentionner dans le registre le détail des quantités de tickets valeur pour chaque opération	la non mention du détail des quantités de tickets valeur pour certaines opérations dans le registre (cas des dotations des mois d'Août, septembre, octobre, novembre et décembre)	Exécutée	recommandation prise en compte après le passage	Néant
13	Le Coordonnateur doit veiller à la bonne conservation des documents projets	Les pièces comptables et autres documents sont gardées dans une étagère dans le bureau du comptable. Il n'existe donc pas d'armoires ni de chronos de rangement des documents et pièces comptables.	Exécutée	les armoires et les chronos de rangement sont disponibles pour la conservation des documents comptables	Néant
14	Le Coordonnateur doit veiller à l'amélioration du taux d'exécution budgétaire	Le taux de consommation des ressources allouées au projet est resté faible au second semestre	Non exécutée	Les activités courantes du PTAB sont exécutées normalement mais la procédure de passation des marchés impactent la consommation des ressources	Recommandation reconduite

15	<p>Le Coordonnateur doit veiller à l'harmonisation de la périodicité de production des rapports prévue dans le plan de mise en œuvre du projet, le manuel de procédure avec celle prévue dans les accords de financement</p>	<p>Conformément au manuel de procédures des CEA, à la fin de chaque trimestre un rapport de suivi de budget doit être produit conjointement par le Coordonnateur du projet, le Comptable et le Responsable Financier. Ils doivent également produire un rapport annuel d'exécution budgétaire. Ce dernier rapport devra être soumis au Comité National de l'ACE IMPACT-BÉNIN pour approbation et à l'IDA pour ANO. Les rapports d'exécution mettent en évidence, l'état des réalisations des dépenses et des recettes par rapport au budget et dégage les écarts. Il met également en évidence le taux d'exécution du budget en pourcentage. Ces rapports (trimestriels et annuels) n'ont pas été élaborés. Un rapport de performance devra également être élaboré par le responsable chargé du suivi-évaluation du projet soumis à la validation du coordonnateur et à l'avis motivé du Comité National des projets CEA. Ledit rapport n'est pas disponible au passage de la commission</p>	Non exécutée	<p>Conformément à l'accord de financement les rapports sont élaborés par semestre et soumis à la Banque mondiale au plus 45 jours après l'exécution du semestre</p>	<p>Confer rapport d'étape de chaque centre</p>
----	--	--	--------------	---	--

16	Le Coordonnateur doit veiller à l'amélioration du taux d'exécution physique du PTA	Le taux global d'exécution physique du PTA au 31 décembre 2021 est de 80% : les objectifs du projet pour le compte de l'année 2021 ne sont pas atteints par rapport à certaines actions. A ce titre les actions « Qualité de l'Enseignement et de la recherche » et « Pertinence de l'enseignement et de la recherche » sont réalisées chacune au taux moyen de 50%	Non exécutée	Néant	Recommandation reconduite
17	Le RF doit veiller à la prise en compte du volet gestion des ressources générées dans le paramétrage du logiciel comptable SUCCESS	La non prise en compte du volet gestion des ressources générées dans le paramétrage du logiciel comptable SUCCESS	Non exécutée	Le volet gestion des ressources générées ne figure pas dans le logiciel succès car elle n'entre pas directement en ligne de compte avec les fonds des partenaires.	Recommandation reconduite
18	L'Agent comptable de l'UAC doit veiller à la validation par le CENAFOC du plan comptable mis en exécution au niveau des projets.	L'absence de validation par le CENAFOC du plan comptable mis en exécution	Non exécutée	En cours	Recommandation reconduite

19	Le RF doit veiller sans délai à la clôture des comptes conformément à la réglementation en vigueur	La non clôture des comptes en fin de gestion.	Exécutée	les opérations comptables, gestion 2021 sont clôturés	Néant
20	Le coordonnateur doit demander aux partenaires (la Banque mondiale et l'AFD) la nomenclature ou le répertoire des dépenses éligibles sur le projet et en élaborer pour les ressources générées par le projet	L'inexistence de la nomenclature/ répertoire des dépenses éligibles sur les ressources du projet provenant des partenaires financiers	Non exécutée	la nomenclature/répertoire des dépenses éligibles sur les ressources du projet provenant des partenaires financiers est disponible	Recommandation reconduite
21	Le comptable doit veiller l'émargement effectif des listes de présence par tous les participants aux activités du CoE-EIE	Le non émargement des listes de présence par certains participants à l'atelier de relecture et de validation des offres de formation du CoE-EIE à l'IRSP de Ouidah du 27 juin au 02 juillet 2021	Exécutée	recommandation prise en compte après le passage dans la mise en œuvre des activités du PTAB, gestion 2022	Néant
22	Le Comptable doit faire arrêter les listes de présence aux différents ateliers et réunions	Les listes de présence ne sont pas souvent arrêtées après l'inscription de la dernière personne	Exécutée	les efforts sont consentis dans sens	Néant

Annexe n°4

Récapitulatif des nouvelles recommandations

Annexe n°4 : Tableau des nouvelles recommandations

N°	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Typologie (ancienne ou nouvelle)	À l'endroit de :
DE L'EVALUATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE				
	Néant			
DE LA CREATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE GOUVERNANCE				
1	Le CNP doit veiller à la prise d'un arrêté à titre de régularisation pour la création de tous les organes prévus dans les plans de mise en œuvre et dans l'organigramme type du projet.	Les autres organes (CCSI et CCS) ne sont pas créés par arrêtés rectoral tels que prévu dans les plans de mise en œuvre	Reconduite	Le CNP
2	Le CNP doit veiller à l'harmonisation de tous les documents du projet (plan de mise en œuvre, organigramme etc.) avec les actes de création, d'attribution et de fonctionnement des organes du projet afin d'éviter les conflits d'attribution et autres chevauchements	Certaines attributions dévolues au CNP ne sont pas réalistes au regard des modalités de son fonctionnement et des compétences dont il dispose. Certaines attributions chevauchent avec celles du comité Universitaire de Pilotage (CUP) et des coordinations	Reconduite	Le CNP
DE LA CREATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION				
4	Le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi doit veiller à la clarification des terminologies relatives aux membres du Comité Universitaire de Pilotage des projets CEA	comme au second semestre 2021, le comité Universitaire de pilotage n'a pas fonctionné ; la clarification de terminologie à utiliser entre le Comité d'Audit interne et le Comité Universitaire de Pilotage est toujours attendue	Nouvelle	Le Recteur
5	Le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi doit veiller à la stabilisation du personnel de l'UAC affecté sur les projets CEA-Impact	Le départ pendant l'audit du SPM des CEA-Impact. L'intéressé est nommé PRMP au Ministère de l'Intérieur et de la	Reconduite	Le Recteur

		Sécurité Publique suivant ses déclarations		
6	Le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi doit veiller à l'accélération du processus de recrutement du SPM des CEA	Par ailleurs, le départ du SPM des projets CEA constaté lors de l'audit dernier est compensé par la mise à disposition provisoirement des CEA d'un assistant par note de service n°230-2022/UAC/SG/AC/SRH du 22 février 2022. La procédure de recrutement d'un SPM est en cours (ANO de la banque attendu). (Etape d'entretien avec les trois premiers).	Nouvelle	Le Recteur
DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES				
7	Le Coordonnateur doit veiller à pourvoir au poste de responsable à la communication conformément au plan de mise du projet	le non recrutement du responsable à la communication du projet prévu dans l'organigramme	Reconduite	Le Coordonnateur
DE LA GESTION DES MATIERES				
8	Le Coordonnateur doit prendre une note de dotation forfaitaire de TV notamment pour les différentes « courses » du comptable et autres agents	l'inexistence d'une note de dotation forfaitaire de TV notamment pour les différentes « courses » du comptable et autres agents	Nouvelle	Le Coordonnateur
9	Le Coordonnateur doit veiller à faire entrer dans le patrimoine du CoE-EIE les matériels informatiques acquis au profit de la Cellule d'assurance qualité et des membres de l'équipe du projet gardés dans le bureau du comptable	la non prise en charge (non entrée dans le patrimoine du CoE-EIE) aussi bien par le comptable que le magasinier des matériels informatiques acquis au profit de la Cellule d'assurance qualité et des membres de l'équipe du projet gardés dans le	Nouvelle	Le Coordonnateur

		bureau du comptable et dont la réception en deux temps est sanctionnée par les PV de réception des 21 février et 24 mai 2022		
10	Le comptable doit dorénavant procéder à l'enregistrement dans le registre de TV de tous les flux (entrées et sorties) de carburant et lubrifiants	Le non enregistrement dans le registre de TV du prêt de carburant de montant 300 000 FCFA de TV consenti à IGATE	Nouvelle	Le comptable
11	Le comptable doit procéder sans délai à la prise en charge (remplir les ordres d'entrée, tenir le livre-journal des matières) des matériels informatiques acquis au profit de la Cellule d'assurance qualité et des membres de l'équipe du projet gardés dans le bureau du comptable	la non prise en charge (non entrée dans le patrimoine du CoE-EIE) aussi bien par le comptable que le magasinier des matériels informatiques acquis au profit de la Cellule d'assurance qualité et des membres de l'équipe du projet gardés dans le bureau du comptable et dont la réception en deux temps est sanctionnée par les PV de réception des 21 février et 24 mai 2022	Nouvelle	Le comptable
12	Le comptable doit dorénavant tenir un cahier de suivi de matériels roulants	L'inexistence d'un cahier de suivi de matériels roulants	Nouvelle	Le comptable
13	Le magasinier doit mettre en sécurité au magasin les matériels informatiques acquis au profit de la Cellule d'assurance qualité et des membres de l'équipe du projet encore gardés dans le bureau du comptable en attendant les formalités d'affectation de ces matériels	La non sécurisation dans le magasin les matériels informatiques acquis au profit de la Cellule d'assurance qualité et des membres de l'équipe du projet toujours gardés dans le bureau du comptable	Nouvelle	Le magasinier

DE LA GESTION DES ARCHIVES ET DE LA DOCUMENTATION

Néant

DE LA GESTION BUDGETAIRE

<p>14</p>	<p>Le Coordonnateur doit veiller à l'amélioration du taux d'exécution financière</p>	<p>le taux de consommation des ressources allouées au projet est resté faible au premier semestre 2022 : ce taux est de 18,38% au titre de la période alors qu'il est de 10,05% par rapport à l'année au 30 juin 2022. Ce dernier taux a connu une remarquable régression d'environ 61 points (60,54%) par rapport à celui du second semestre 2021 qui était 25,47%. Ce taux est sensiblement faible par rapport aux objectifs du projet pour l'année 2022</p>	<p>Nouvelle</p>	<p>Le Coordonnateur</p>
<p>15</p>	<p>Le Coordonnateur doit veiller à l'harmonisation de la périodicité de production des rapports prévue dans le plan de mise en œuvre du projet, le manuel de procédure avec celle prévue dans les accords de financement</p>	<p>La discordance de certaines dispositions du manuel de procédure élaboré avec les exigences de l'accord de financement. En effet, conformément au manuel de procédures des CEA, à la fin de chaque trimestre un rapport de suivi de budget doit être produit conjointement par le Coordonnateur du projet, le Comptable et le Responsable Financier; mais c'est le rapport semestriel de gestion prescrit par l'accord de financement qui est disponible</p>	<p>Reconduite</p>	<p>Le Coordonnateur</p>
<p>16</p>	<p>Le Coordonnateur doit veiller à la validation par les acteurs du rapport semestriel de gestion</p>	<p>L'absence de validation par les acteurs du rapport semestriel de gestion</p>	<p>Nouvelle</p>	<p>Le Coordonnateur</p>

DE LA GESTION COMPTABLE				
17	Le RF doit veiller à la prise en compte du volet gestion des ressources générées dans le paramétrage du logiciel comptable SUCCESS	La non prise en compte du volet gestion des ressources générées dans le paramétrage du logiciel comptable SUCCESS	Reconduite	Le RF
18	L'Agent comptable de l'UAC doit veiller à la validation par le CENAFOC du plan comptable mis en exécution au niveau des projets.	L'absence de validation par le CENAFOC du plan comptable mis en exécution	Reconduite	L'Agent comptable
19	Le RF doit procéder à la validation et à la clôture périodique au niveau de SUCCESS des opérations et comptes conformément aux recommandations du SYSCOHADA révisé	L'absence de système d'habilitation du RF pour la validation et la clôture périodique au niveau de SUCCESS des opérations et comptes conformément aux recommandations du SYSCOHADA révisé	Nouvelle	Le RF
20	Le RF doit prendre les dispositions en vue de la mise en réseau du logiciel comptable SUCCESS entre lui et les comptables des projets	la non mise en réseau du logiciel comptable SUCCESS entre le RF et les comptables des projets	Nouvelle	Le RF
21	Le comptable doit tenir le livre d'inventaire tel que prescrit par le SYSCOHADA révisé	La non tenue du livre d'inventaire tel que prescrit par le SYSCOHADA révisé	Nouvelle	Le comptable
DE LA GESTION FINANCIERE				
	Néant			
DE L'ANALYSE DES PERFORMANCES DU PROJET				
22	Le Coordonnateur doit veiller à l'amélioration du taux d'exécution physique du PTA	le taux global d'exécution physique du PTA au 30 juin 2022 est de 42,92%	Nouvelle	Le Coordonnateur

23	Le Coordonnateur doit prendre les dispositions idoines à la réalisation des indicateurs liés aux décaissements à l'effet de bénéficier d'importants fonds restant encore disponibles pour le projet	le taux global de disponibilité de fonds est 63,26% pour toutes les sources de financement, le taux de disponibilité de fonds sensiblement au-dessus de la moyenne pour toutes les sources de financement paraît très élevé pour un projet qui est à mi-parcours de sa durée de vie et dont le taux global d'exécution physique du PTA au 30 juin 2022 est de 42,92%.	Nouvelle	Le Coordonnateur
DE L'APPRECIATION DES PIECES DE DEPENSES				
24	Le coordonnateur doit faire élaborer en accord avec les partenaires (la Banque mondiale et l'AFD) la nomenclature ou le répertoire des dépenses éligibles sur le projet et en élaborer pour les ressources générées par le projet	L'inexistence de la nomenclature/ répertoire des dépenses éligibles sur les ressources du projet provenant des partenaires financiers	Reconduite	Le Coordonnateur
25	Le coordonnateur doit instruire le comptable à l'effet de reversement sans délai les retenues fiscales de 2 274 891 F CFA	le non reversement à échéance des retenues fiscales de montant total (TVA et AIB) ;	Nouvelle	Le Coordonnateur
26	Le comptable doit veiller l'émargement effectif des états de paiements de bourses par les bénéficiaires	le non émargement de certains états de paiements de bourses par les étudiants bénéficiaires	Nouvelle	Le comptable
27	Le comptable doit veiller la tenue des listes de présence des participants aux activités impliquant le CoE-EIE	l'inexistence de listes de présence des participants pour certaines activités (formation des gestionnaires des matières)	Nouvelle	Le comptable
28	Le comptable doit veiller à la mention sur les ordres paiement (OP) de l'acquit libératoire et de l'identité des bénéficiaires payés	l'absence d'acquit libératoire et de l'identité des bénéficiaires sur certains ordres paiement (OP) (PDBIIC du	Nouvelle	Le comptable

		25/03/2022, PD ORA DON 01/03/2022)		
29	Le comptable doit veiller l'émission des OP datés pour justifier les dépenses exécutées	l'existence des OP non datés justifiant des dépenses exécutées (PDBIIC du 25/03/2022, PD ORA DON 01/03/2022).	Nouvelle	Le comptable

LISTE DES PIECES JOINTES

Pièce jointe n°1 : Ordre de mission de la commission

Pièce jointe n°1

Ordre de mission de la commission



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BENIN

ROUTE DE L'AÉROPORT
01 BP : 302 COTONOU
BENIN
Tél : 21 30 10 20
Fax : 21 30 18 51
www.finances.bi



*Inspection Générale
des Finances*

Cotonou, le

REGULARISATION

ORDRE DE MISSION

N° 126 /2022/MEF/IGF/DAAFC

**L'INSPECTEUR GENERAL DES
FINANCES,
CHEF DE SERVICE**

ORDONNE A :

- BALARO Norbert, Inspecteur des Finances, **Président** ;
- TONOUKOIN Francis, Inspecteur des Finances, **Rapporteur** ;
- IDOHO Gilbert, **Membre**.

De se rendre dans : OUEME-PLATEAU ET ATLANTIQUE-LITTORAL.

OBJET : Audits semestriels des Centres d'Excellence d'Afrique pour l'Impact au Développement, CEA Impact (CEA-SMIA, C2EA et CoE-EIE) au titre du premier semestre 2022.

DATE DE DEMARRAGE : 21 JUILLET 2022

DATE DE FIN : DÈS MISSION TERMINEE

Les autorités administratives sont priées de faciliter à la commission, l'accomplissement de sa mission.

Cotonou, le **27 JUIL 2022**



Inspecteur Général des Finances,
Chef de Service

Zisson FACINOU.-